

Staehlin Cynthia – Schildknecht Marie-
Saudan Bérangère

DEMOR

L'orientation par les pairs

FP – DI Sec. I-II – volée 2017

SP 2020

Table des matières

1. Objectifs du projet.....	2
2. Concepts théoriques mobilisés pour le projet	2
3. Plan d'action du projet (actions, répartitions des rôles...).....	5
4. Moyens requis, coûts et budget du projet	7
5. Difficultés ou obstacles du projet - solutions alternatives.....	7
6. Apports du projet et du cours DEMOR sur le plan professionnel.....	8

1. Objectifs du projet

Notre projet vise à aider les jeunes en école obligatoire à se faire une idée plus précise de certains métiers et de la vie d'apprenti-e et ce par le témoignage d'autres jeunes qui sont eux déjà en formation professionnelle. La découverte de ces métiers par les pairs est rendue possible par le déplacement des apprentis et des jeunes de l'Orif dans des classes de 10e année afin d'établir un contact direct et de favoriser l'interaction entre jeunes.

Nous avons opté pour ce projet pour plusieurs raisons. Premièrement, nos postes d'enseignantes au CO, en école professionnelle (EPTM) ainsi qu'à l'ORIF nous sensibilisent tout particulièrement à la difficulté que les jeunes rencontrent à trouver leur voie au sein du monde du travail puis à s'y adapter au prix parfois de sacrifices forts. En effet, face à la multitude de possibilités qui s'offre à eux, force est de constater qu'ils peinent souvent à faire un choix. Ensuite, nous avons constaté une recrudescence de manifestations axées autour de l'orientation ces dernières années (*Your Challenge, Passeport Info, le Salon des métiers...*). Cela stimule sans aucun doute les jeunes dans leur prise de décision mais demeure un contact établi entre une entreprise et un élève encore en école obligatoire, qui peut parfois impressionner. L'information des jeunes par les jeunes n'est donc pas beaucoup envisagée et pour cette raison, constitue l'objectif premier de notre programme. Ainsi, les élèves du cycle pourront plus facilement poser des questions et aborder des thématiques dont ils n'auraient peut-être pas osé discuter avec des adultes.

2. Concepts théoriques mobilisés pour le projet

Le projet est tout d'abord basé sur plusieurs articles de loi dont la loi cantonale sur le cycle d'orientation dans laquelle nous découvrons l'article 4 qui renseigne sur la mission du CO et détaille que :

Le CO, en poursuivant la formation de base confiée à l'école primaire, a pour mission fondamentale de renforcer les connaissances et compétences nécessaires à une progressive orientation du jeune vers les choix qu'il est appelé à effectuer. Le CO a notamment pour but de (...) : b) l'orienter progressivement vers la voie qui correspond le mieux à ses aptitudes et à ses goûts.

Ainsi, notre projet peut naturellement s'insérer dans les heures dispensées au CO car il

viser cette « progressive orientation du jeune ».

Ceci est plus amplement développé dans les articles 52 et 53 qui régissent particulièrement l'offre de l'orientation scolaire et professionnelle. Ils mettent notamment en avant la nécessité de collaboration entre les diverses institutions ainsi que l'éducation aux métiers entreprise par les titulaires du CO. Les voici :

Art. 52 Offre de l'orientation scolaire et professionnelle

1 L'office d'orientation scolaire et professionnelle constitue la structure cantonale spécifique d'aide à l'orientation. Il collabore étroitement avec les associations professionnelles et les écoles du secondaire II afin d'offrir aux élèves du CO des informations complètes sur les différentes possibilités de formation.

Art. 53 Orientation progressive

1 La structure du CO et l'enseignement qui y est dispensé visent à permettre à l'élève de choisir progressivement la voie de formation qui convient le mieux à ses aptitudes et à ses goûts. Dans ce sens :

- a) l'élève reçoit une éducation aux choix professionnels dispensée, en règle générale, par le titulaire de classe. Cette éducation lui permet de connaître les différents profils de métiers qui composent le monde du travail et de découvrir les divers types de formation et de parcours scolaires possibles ;

A ce titre, nous mettons en avant le fait de pouvoir collaborer avec l'ORIF sur la base de la loi sur l'enseignement spécialisé du 12 mai 2016 :

- Art. 19, alinéa 1 et 2 : « 1Le Département favorise l'orientation scolaire et professionnelle des élèves en difficulté et s'assure que celle-ci soit coordonnée avec les instances spécialisées concernées.
2 Il coordonne la mise en place des mesures scolaires de transition vers les structures pour adultes en situation de handicap. »
- Art. 24, alinéa 1: « Conformément à l'article 58 de la loi sur le cycle d'orientation, la formation dispensée dans les classes de préapprentissage a pour but de répondre aux besoins des élèves qui, au terme du cycle d'orientation, doivent bénéficier d'une année

complémentaire de formation en milieu scolaire et en entreprise, afin de pouvoir accéder plus facilement au monde professionnel. »

Finalement, l'orientation fait l'objet d'une ordonnance cantonale du 19 décembre 2012 appelée Ordonnance sur l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière. Elle montre notamment dans l'article 12 que : « Les renseignements sont fournis sur la base d'une collaboration étroite avec les associations professionnelles, les écoles du secondaire du deuxième degré ainsi que celles du degré tertiaire ». Notre programme vise donc à augmenter cette collaboration.

Dans un second temps, notre projet est complété de plusieurs notions théoriques abordées durant le cours de démarches orientantes (DEMOR).

Tout d'abord, notre projet poursuit les mêmes objectifs à moyen et long terme que ceux de l'approche orientante. A travers cette mise en relation par les pairs, nous souhaitons établir un lien entre les écoles et le monde professionnel qui soit le plus direct possible. Cela a également pour but à long terme de faciliter le choix du jeune et de lui insuffler une motivation sur le plan scolaire mais également personnel. Cela passe également par les principes d'infusion et de mobilisation. En effet, si le projet a lieu, il va nécessiter une préparation en amont et permettre au titulaire et aux autres acteurs du projet de contextualiser le monde professionnel, de créer des liens, d'y faire références et de permettre au jeune de construire une vision d'ensemble. Quant au principe de mobilisation, il est au centre de notre projet. Nous souhaitons que le jeune puisse ressentir une forme d'emprise et constater qu'il est au centre (pouvoir et efficacité personnels) du projet et lui faire vivre toutes les étapes en le mettant à contribution le plus possible. Cela aura, nous l'espérons, un impact direct sur sa motivation intrinsèque. D'ailleurs, une des sources de l'auto-efficacité, selon Bandura¹, est l'expérience vicariante, donc réalisée par les pairs. Nous osons prendre un raccourci ici et estimer que les apprentis sont considérés comme les pairs des élèves du CO.

¹ BANDURA A., *Auto-efficacité – le sentiment d'efficacité personnelle*, trad. fr. de J. Lecomte, De Boeck, Bruxelles, 2002 **aussi dans** GALAND B., VANLEDE M., *Le sentiment d'efficacité personnelle dans l'apprentissage et la formation : quel rôle joue-t-il ? d'où vient-il ? comment intervenir ?*

Le second point sur lequel insiste le projet est la construction de l'identité du jeune. Autant pour les apprentis que pour les élèves du CO, cette rencontre va leur permettre de développer des compétences transversales (soft skills, PER) durant les différentes étapes de préparation. Cela s'avère être un plus pour le jeune et lui donne la possibilité de construire son identité à travers des phases de collaboration, de coordination et de communication qui seront essentielles dans la suite de son parcours.

3. Plan d'action du projet (actions, répartitions des rôles...)

Le projet consiste à favoriser les échanges entre jeunes afin qu'ils puissent partager leur avis, expériences sur les différentes professions dans le but de mieux s'orienter. Cela consiste à inviter deux ou plus apprentis à présenter leur métier à des élèves de 10H tous niveaux confondus (niveau I et II).

Les apprentis de l'EPTM et de l'Orif sont invités à réaliser ce projet durant leurs périodes hebdomadaires de culture générale et interviennent pendant les heures de Projet Personnel des classes de 10H.

Les objectifs visés sont:

- pallier au manque d'informations concrètes quant à la diversité des professions et formations qui s'offrent à eux ;
- proposer aux jeunes adultes toute une palette de métiers afin qu'ils puissent faire leur choix en ayant une meilleure idée de la diversité qui existe ;
- suggérer une description réelle et honnête du monde du travail aux élèves du CO à travers des témoignages d'autres jeunes qui ont suivi la voie de la formation professionnelle;
- valoriser la voie de l'apprentissage tant auprès des étudiants de niveau I que de niveau II ;
- valoriser l'apprenti-e et lui permettre de prendre de l'assurance lors de la prise de paroles et d'apprendre à rebondir sur les éventuelles questions ou réactions des jeunes du CO ;
- faciliter un dialogue entre pairs et ainsi favoriser des échanges transparents et sans tabous ;

- mettre à profit l'heure de PPE en proposant un travail concret aux élèves de 10H qui se finalise avec la rencontre avec les apprentis.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'heure de projet personnel en 10^e année en vertu des qualités d'orientation qu'il revêt, comme montré précédemment à travers les articles de loi. L'élève reçoit une éducation aux choix professionnels dispensée, en règle générale, par le titulaire de classe. Cette éducation lui permet de connaître les différents profils de métiers qui composent le monde du travail et de découvrir les divers types de formation et de parcours scolaires possibles.

Les enseignants, même s'ils ne sont pas centraux, ne sont pas moins indispensables dans le bon déroulement du projet. En effet, les enseignants du CO se doivent de bien préparer les jeunes en les introduisant rapidement aux métiers qu'exercent les apprentis (type de formations, débouchés, employabilité...) des deux institutions partenaires et d'en retenir une petite sélection. Suite à ceci, les élèves du CO préparent une série de questions, par groupe. Après la présentation, l'enseignant titulaire devra cadrer subtilement les débats afin de tirer tout le bénéfice possible de ce projet. L'enseignant devra donc faire un petit travail de recherche sur les métiers en question avec sa classe. On peut imaginer une certaine résistance à effectuer cette préparation, cependant cela entre parfaitement dans le cahier des charges d'un titulaire animant l'heure de PPE.

À l'EPTM et à l'Orif, les enseignants de culture générale doivent préparer les élèves qui feront les présentations. Ils leur allouent une période de 45 minutes durant un cours de CG. Ceci peut poser problème notamment à cause du fait qu'il faille consacrer une heure au projet. Cependant, étant donné que les questions seront préparées en amont par les élèves du CO et que le projet ne concerne pas tous les apprentis, cela ne devrait pas déranger le bon déroulement du projet. Il s'agit même d'une belle opportunité pour le jeune de transmettre sa passion. La question de comment sélectionner les apprentis demeure. Selon nous, ce sont aux enseignants de CG que revient ce choix. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte : Le premier est le volontariat. L'enseignant s'assure ainsi de travailler avec un étudiant motivé qui aura compris les enjeux de son travail (motiver les jeunes, promouvoir le métier...). Ensuite, si plusieurs élèves se proposent, l'enseignant peut en sélectionner deux en fonction de leur motivation ou de leurs résultats. Pour terminer, étant donné qu'ils vont devoir manquer une heure de cours, il serait mieux qu'il s'agisse d'élèves qui peuvent

rapidement rattraper la matière et qui n'accusent pas déjà un quelconque retard. Une fois les élèves choisis, l'enseignant se doit les guider dans la préparation de la présentation en s'assurant de la réalisation des objectifs établis au préalable.

4. Moyens requis, coûts et budget du projet

Le budget lié à ce projet est composé des coûts liés aux déplacements des apprentis pour se rendre dans les différents CO.

En outre, les articles de loi suivants nous montrent que ce projet s'inscrit parfaitement dans les desseins de la Confédération et du canton et pourrait donc être subventionné :

- subvention : art 63 de l'ordonnance fédérale du 19 novembre 2003 concernant les subventions en faveur de projets de développement de la formation professionnelle et de la qualité et en faveur de prestations particulières d'intérêt public.
- pour les études et les projets pilotes: selon leur capacité de mesurer la faisabilité et l'efficacité de nouvelles mesures de formation dans la pratique ou à mettre en œuvre une réforme;
- pour la mise en place de nouvelles structures porteuses: selon leur capacité de rassembler divers partenaires en un organe responsable autonome pour de nouveaux domaines de la formation professionnelle.

Les projets sont subventionnés sur une durée qui n'excède pas quatre ans. Le soutien peut être prolongé d'un an au maximum.

Enfin, comme soulevé précédemment, l'investissement le plus important demeure certainement le temps et la collaboration nécessaires à la réalisation de ces échanges entre jeunes.

5. Difficultés ou obstacles du projet - solutions alternatives

Les principales difficultés du projet résident dans les points suivants :

- Trouver des apprentis sérieux et désireux de transmettre leur savoir et de partager leur expérience.
- Parvenir à valoriser l'Orif et ne pas cataloguer l'institution comme un lieu à

éviter.

- Valoriser certains métiers techniques mal connus des jeunes.
- Soigner l'accueil des apprentis dans les CO.
- Motiver les titulaires de 10H, déjà bien surchargés, à s'investir dans le projet afin de diversifier les périodes de projet personnel.

Aussi, nous souhaiterions, dans l'idéal, faire en sorte que ce projet soit autant bénéfique pour les apprenti-e-s que pour les élèves du CO. En ce sens, nous aurions aimé que la verticalité soit réciproque et que les jeunes du CO puissent aussi amener une plus-value aux apprenti-e-s. Cela constitue un réel obstacle pour nous et nous n'avons, à ce jour, trouvé aucune solution applicable et réaliste.

6. Apports du projet et du cours DEMOR sur le plan professionnel

L'apport majeur de ce projet est d'établir une verticalité entre les différentes institutions partenaires du projet et ainsi créer une meilleure compréhension des uns des autres, au mieux, de créer des synergies et de faire naître des collaborations. De plus, l'orientation par les pairs nous semble être un concept qui séduit les jeunes. Selon un bref sondage réalisé sur un panel de 37 jeunes de 10H, 28 avouent qu'ils se sentiraient pus à l'aise de poser des questions à un jeune de leur âge concernant la réalité du monde professionnel.

Un autre apport non-négligeable est l'implication du jeune dans le projet. Nous souhaitons ici développer sa zone proximale de développement (Vigotsky) en lui donne un maximum d'outils pour qu'ils puissent à l'avenir pouvoir se renseigner au mieux et construire son identité. Nous pensons d'ailleurs que le fait de développer des compétences transversales (communication, coopération, collaboration) est crucial dans l'affirmation et la construction de soi dans l'orientation du jeune. Ensuite, le fait de collaborer avec l'Orif met en évidence le fait que l'école actuelle est inclusive et qu'il faut permettre à tous les élèves de se projeter dans le monde professionnel. A ce titre nous comptons la participation de l'Orif comme un apport et un enrichissement certain vis-à-vis du projet. Enfin, nous estimons que le projet est facilement transposable à d'autres établissements et qu'il est à ce titre intéressant pour d'autres institutions désireuses de travailler une forme de verticalité.

Quant au cours, il nous a offert une réelle vue d'ensemble sur le système d'orientation cantonal et suisse ainsi qu'une meilleure compréhension des rouages de l'approche orientante actuelle. En tant qu'enseignantes, nous avons pu également nous sentir plus légitimes dans le rôle que nous devons ou non jouer dans l'orientation de nos élèves et cela a permis de convoquer certains acteurs souvent relayés au second plan (les parents par exemple). Enfin, il semble essentiel de connaître les enjeux légaux liés à l'éducation des choix et le cours nous a permis d'en avoir une idée plus claire et une vision synthétique qui nous rend plus à l'aise face à notre pratique quotidienne.

Les apports théoriques du cours ont quant eux contribué comprendre le fonctionnement de l'élève dans un processus de démarche orientante. Mieux saisir le comportement du jeune et pouvoir le nommer, nous permet, en tant qu'enseignantes, d'adopter un discours ou un comportement adapté et favorise certainement une forme de continuité entre l'enseignant et le/la conseiller-ère en orientation ainsi que tous les acteurs qui gravitent autour du jeune.
